

affirmé au comité et de ce qu'a dit le motionnaire du premier projet de résolution, la société affirmait, dans cette publication:

L'aménagement du pipe-line entièrement en territoire canadien et la consommation intégrale au Canada de la quantité transportée assurent la direction complète à notre pays.

C'est ce que la société a dit. Maintenant elle s'adresse à nous et veut que nous aménagions le tronçon des Prairies jusqu'à Winnipeg ou jusque dans les environs de cette ville afin de pouvoir, si elle en obtient la permission de la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis, exporter du gaz avantageusement aux États-Unis, du gaz dont l'industrie américaine se servira, non seulement pour concurrencer l'industrie canadienne, mais pour aider à l'établissement d'industries américaines qui rivaliseront avec les industries canadiennes sur les marchés mondiaux. C'est ce qu'elle cherche. En examinant cette brochure qu'elle a publiée, je constate qu'elle a même énuméré les villes de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec qu'elle était disposée à approvisionner en gaz canadien.

On nous dit que le Gouvernement n'a pas la haute main sur le tuyau nécessaire à l'aménagement de ce pipe-line. Cet après-midi, monsieur le président, le ministre du Commerce nous a déclaré que la *Trans-Canada Pipe Lines Company* ne disposait pas de ce tuyau, que ce dernier était aux mains de sociétés américaines. Je ne crois pas qu'il soit trop acerbe de dire que ces sociétés tiennent un tuyau au-dessus de la tête du gouvernement canadien. Dans ces circonstances, je ne crois pas avoir employé un terme trop véhément l'autre jour, quand j'ai dit que ces gens étaient des flibustiers économiques. J'ai déjà employé ce terme et je l'emploie ce soir, connaissant un peu le passé de certaines de ces sociétés qui existent depuis des années aux États-Unis et leurs menées en ce pays.

Il n'y a qu'une issue, et le ministre du Commerce l'a signalée cet après-midi. J'ai noté ses paroles et il a dit qu'à moins de recourir à l'étatisation, on ne peut garantir la prépondérance du Canada. J'ai pris note des paroles mêmes du ministre.

**M. Dickey:** La prépondérance du Canada sur les actions.

**M. Coldwell:** Il est impossible, sauf par le recours à l'étatisation, de garantir la prépondérance du Canada.

**M. Dickey:** Sur les actions.

**M. Coldwell:** Sur les actions? Qu'affirmez-vous au sujet des actions? Que 51 p. 100 du capital-actions sera offert aux Canadiens.

[M. Coldwell.]

**Une voix:** Au moins.

**M. Coldwell:** Puis il a ajouté qu'il n'y avait pas de garantie...

**Une voix:** De prépondérance.

**M. Coldwell:** Naturellement, de prépondérance. C'est de cela que je parle. Je ne suis pas tellement intéressé au titre de propriété, si le Canada n'a pas la prépondérance, et le Canada ne l'a pas aux termes de cet accord.

**M. Dickey:** Mais bien sûr qu'il l'a.

**M. Coldwell:** L'honorable député se plaît à me contredire. Il lui sera loisible de faire un discours de réponse demain.

**Une voix:** Certainement pas.

**M. Coldwell:** Qu'il le fasse au contraire. Je cite le ministre du Commerce qui a dit cet après-midi qu'à moins de nationalisation il n'y avait aucun moyen de garantir une haute main canadienne, et je ne me soucie guère qu'il s'agisse de haute main canadienne sur les fonds...

**M. Dickey:** Sur les actions.

**M. Coldwell:** Je ne me soucie guère qu'il s'agisse de haute main sur les actions, car la haute main sur les actions donne la haute main sur la compagnie, si vous voulez, ou du moins une certaine autorité sur la compagnie, et il n'y a aucun moyen de garantir aux Canadiens la prépondérance des actions.

**M. Dickey:** Mais cela laisse l'autorité sur le pipe-line au Canada.

**M. Coldwell:** L'honorable député pourra faire son discours demain. Il aura vingt minutes pour parler si la clôture est adoptée, et il pourra le faire avant une heure du matin le jour suivant si bon lui semble.

**M. Knowles:** S'il ne dort pas encore.

**M. Coldwell:** Je citais donc ce qu'a dit cet après-midi le ministre du Commerce. Nous voulons que ce gaz albertain serve à quelque chose. Nous ne voulons pas le voir gaspillé. Nous voulons qu'il soit mis à la disposition de toute la population canadienne, mais nous voulons qu'il le soit de telle sorte que les Canadiens soient maîtres de cette grande ressource et du prix qu'on leur demandera de la payer. Nous ne voulons pas qu'une forte proportion de ce gaz soit exportée aux États-Unis. Nous ne voulons pas qu'on le transporte à Chicago où il sera utilisé par les aciéries. Nous ne voulons qu'il aille à Minneapolis pour y alimenter les usines. Nous ne voulons pas qu'il soit exporté ailleurs avant que les besoins de la population et de l'industrie canadiennes soient entièrement satisfaits. Nous ne pouvons nous en assurer que dans la mesure